

Chalon sur Saône

30 novembre 2009

Bourgogne
Conseil régional

SNCF

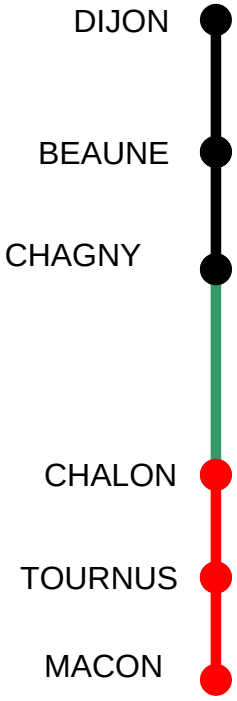
ter Bourgogne



L’offre TER en 2009

Dijon-Mâcon

L’offre TER en 2009



16A / 15 R Dijon-Chalon

7 A/R Chalon- Mâcon

16 A/R Dijon- Lyon

Evolution du trafic

Source FC12K Résultats provisoires	Trafic (milliers de Vk) Cumul à fin Sept		
	2008	2009	Evo
Total activité TER Bourgogne	**478 361**	**493 243**	**3,1%**
Sud: Dijon - Chagny - Lyon	118 487	125 542	6,0%

Analyse OD Sud (à partir des 12 principales OD)

Source FC12K Résultats provisoires	Trafic (milliers de Vk) Cumul à fin Sept		
	2008	2009	Evo
Dijon - Chalon	26 277	27 179	3,4%
Dijon - Mâcon	8 107	9 210	13,6%
Chalon - Mâcon	5 413	5 567	2,8%
Dijon - Lyon et au-delà	18 838	19 507	3,6%

Evolution du nombre d'abonnés du travail

Tableau comparatif du nombre d'abonnés de travail
Annuels/Mensuels et Hebdos:
ligne Dijon <--> Mâcon - 2007/2009

Gares Origine	**Evolution du nombre d'abonnés Juin 2009/Juin 2007**	**Nombre d'abonnés en juin 2009**
Dijon	+100%	~ 700
Beaune	+55%	~ 550
Chagny	+70%	~ 250
Chalon	+270%	~ 750
Tournus	+70%	~ 250
Mâcon	+95%	~ 250

Haltes Origine	**Nombre d'abonnés en juin 2007**	**Nombre d'abonnés en juin 2009**
Gevrey	5	~ 60
Vougeot	1	~ 20
Corgoloin	0	~ 20
Meursault	2	~ 10

Régularité de l'offre

Régularité Globale Contractuelle

	2008	à fin 10/2009
Dijon-Mâcon	87,5%	92,0%

Régularité Migrants Contractuelle

	2008	à fin 10/2009
Dijon-Mâcon	87,1%	90,3%

Le matériel circulant l'axe Dijon-Macon en 2010

- Les TER long parcours sont assurés en matériel corail.
- Les TER périurbains sont réalisés:
 - En matériel moderne AGC (Autorail Grande capacité) version bimode BGC ou version électrique ZGC
 - En matériel rénové Z2 ou RRR.

Dès le 13 décembre 2009, **tous les trains** long parcours **Dijon-Lyon** seront assurés en matériel corail réversible **qui permettra l'accessibilité de Personnes à Mobilité Réduite. Le parc Corail sera rénové à près de 100 % fin 2010.**



Z2 Bourgogne modernisé



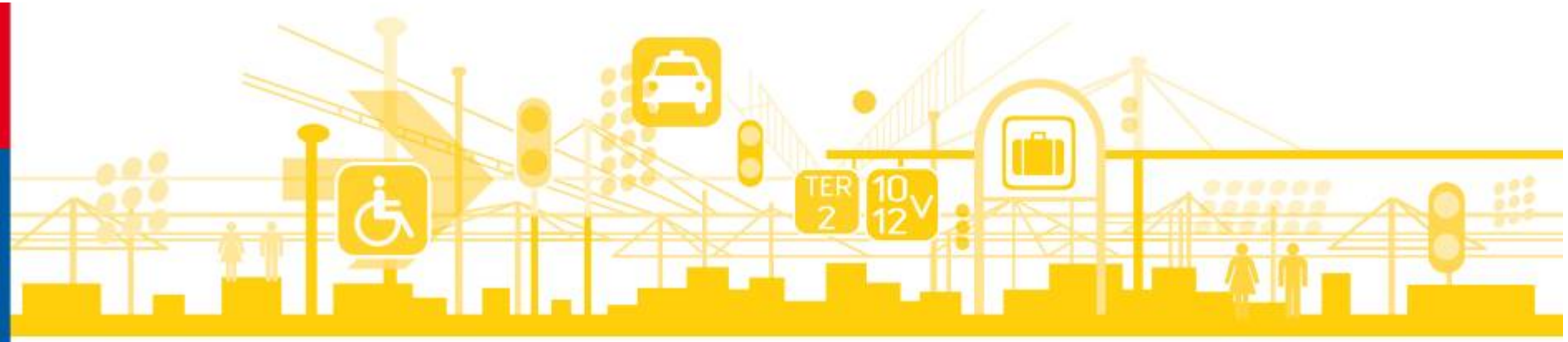
RRR Bourgogne modernisé



AGC



Fourgon Corail B5uxh



Les évolutions d’offre en 2010

Dijon-Mâcon

La genèse de ces nouvelles dessertes

Des modifications d'offres mises en place suite :

→ aux différents besoins des voyageurs actuels, besoins remontés au cours des différents comités de ligne déjà organisés : le souhait d'une arrivée à Chalon avant 7h40 a été exprimé à plusieurs reprises

→ à des enquêtes réalisées à bord des TER Mâcon – Chalon circulant le matin ; ces enquêtes ont révélé que l'heure d'arrivée du 2è train n'était pas pertinente,

→ à des rencontres avec certains Établissements scolaires chalonnais, confirmant la nécessité de décaler l'heure d'arrivée du 2è TER en provenance de Mâcon.

Nouvelles dessertes TER
à partir du 13 décembre 2009

2 A/R supplémentaires entre Dijon et Chalon-sur-Saône :

- Dijon 6h50 – Chalon 7h35,
- Dijon 17h50 – Chalon 18h35,
- Chalon 9h49 – Dijon 10h39,
- Chalon 18h49 – Dijon 19h39.

Fusion des 2 premiers TER Mâcon-Chalon de début de matinée et création d'un nouveau TER Mâcon – Chalon

- Nouvel horaire le matin : Mâcon 6h41 – Chalon 7h20
- Un TER supplémentaire l'après-midi : Mâcon 16h21 – Chalon 17h00

Nouvelles dessertes TER
à partir du 13 décembre 2009

En parallèle, par création d'arrêts sur des TER existants, les haltes de Fontaines-Mercurey et Rully bénéficient également de 3 Arrêts supplémentaires :

- Chalon 16h09 – Fontaines 16h16 – Rully 16h21
- Chalon 18h06 – Fontaines 18h13 – Rully 18h18
- Chalon 20h09 – Fontaines 20h16 – Rully 20h20

Chalon – Dijon, c'est 33 Allers et 34 Retours par jour,

Rully ou Fontaines/Mercurey – Chalon, c'est 6 Allers et 9 Retours par jour,

Tournus – Chalon, c'est 24 Allers et 23 Retours par jour,

Chalon – Mâcon, c'est 23 Allers et 24 Retours par jour.

Cadencement général des trains
en décembre 2011

La mise en service de la 1ère phase du TGV Rhin – Rhône en décembre 2011 va entraîner une remise à plat générale des horaires des TER Bourgogne.

Le souhait du Conseil régional de Bourgogne : minimiser les impacts pour les axes déjà cadencés et proposer enfin des arrêts dans toutes les gares pour les TER circulant entre Chalon-sur-Saône et Dijon.

Résultats des premiers échanges avec RFF :

<u>Sens Nord – Sud :</u>

- les TER Intercités partiraient 8 minutes plus tard,
- les TER Périrubains partiraient 11 minutes plus tard.

<u>Sens Sud – Nord :</u>

- les TER Intercités partiraient 6 minutes plus tôt,
- les TER Périurbains partiraient 5 minutes plus tard.



INFRASTRUCTURES

Les Gares

COMITÉ DE LIGNES

Modernisation des gares TER

Programme 2003 : 24 gares
→ Clôturé

Programme 2004 : 11 gares
→ Clôturé

Programme 2005 : 33 gares
→ Avancé à 90%

Programme 2006 : 29 gares
→ Avancé à 70%

Programme 2007 : 20 gares
→ Avancé à 70%

REAL : 3 gares
→ Clôturé

Au total, fin 2010 : 120 gares TER (sur un total de 126) auront été modernisées pour un montant total de 8 millions d'euros



Modernisation des gares TER

Un programme quinquennal de modernisation des gares TER

- **Partenaires : Etat, Conseil Régional de Bourgogne, SNCF, subventions européennes**
- **Principaux travaux visés :**

 <u>Accueil</u> : mobilier, banc, poubelle, horloges, remise en peinture

 <u>Information clientèle</u> : panneaux d'affichage, présentoirs de documents, téléaffichage et sono pour les gares importantes.

<u>Les gares dont la rénovation est terminée:</u> Nuits Saint-Georges, Beaune, Chagny, Rully, Fontaines-Mercurey, Sennecey-le-Grand, Tournus, Fleurville-Pont-de-Vaux, Senozan

<u>Les gares dont la rénovation est en cours</u>: Gevrey, Corgoloin et Meursault

Quelques exemples de réalisations :



Installation d'un nouvel abri en gare de Crèches



Rénovation de l'abri à vélos de Rully



Installation d'une i-borne à Chagny



Création d'un abri à vélos fermé en gare de Nuits

COMITÉ DE LIGNES

Accessibilité du réseau régional de transport pour les personnes à mobilité réduite

SDNA = schéma directeur national d'accessibilité
SDRA = schéma directeur régional d'accessibilité

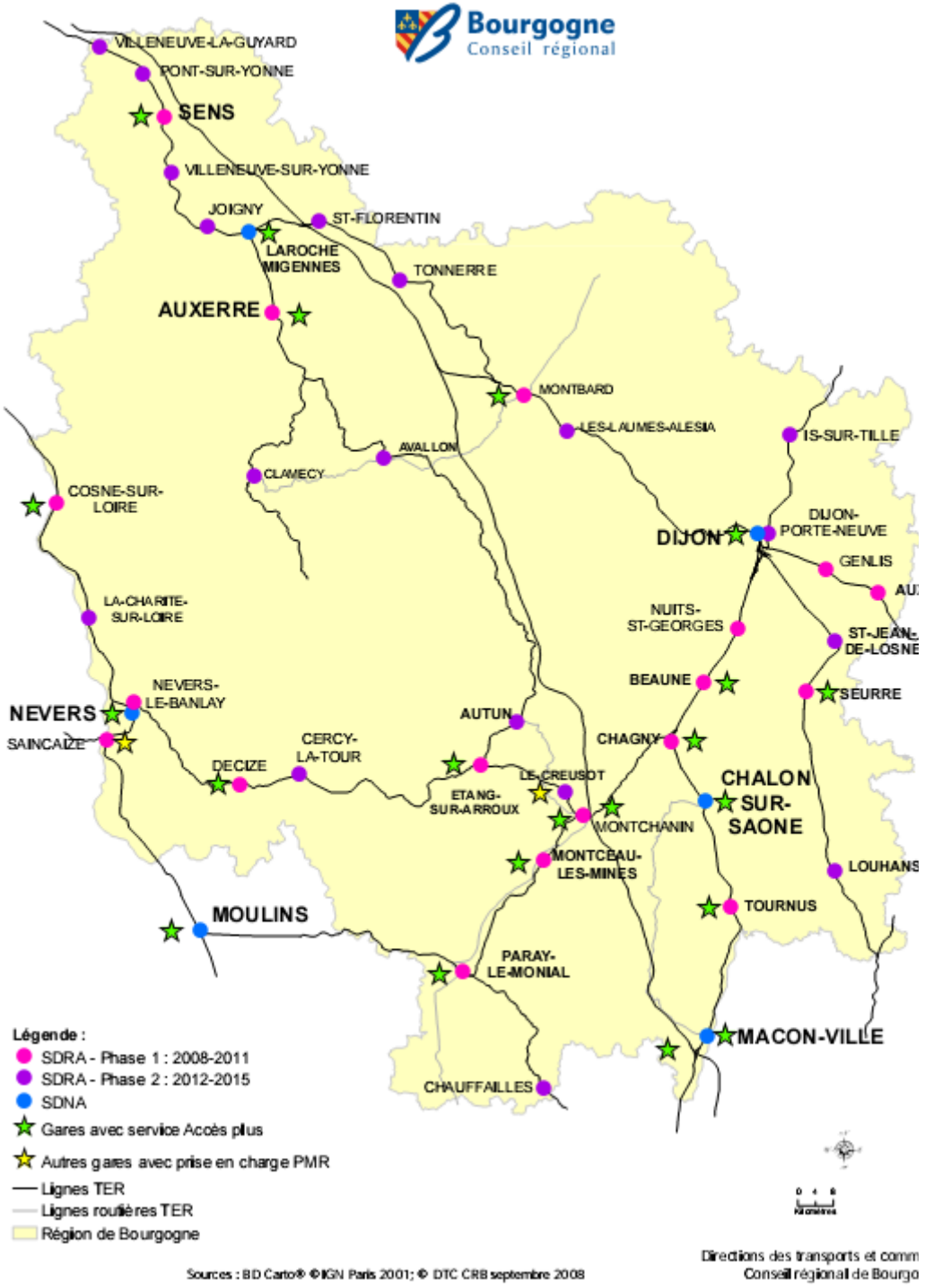
Au total : 36 gares TER et 5 gares VFE

En 2009, gare expérimentale de Decize
En 2010, 5 gares dont Beaune

A terme, 94 % des voyageurs Bourguignons auraient une gare accessible

Les priorités ont été définies selon trois critères :

- Un maillage du réseau TER (une gare tous les 30 kms environ)
- La fréquentation (nombre de voyageurs)
- La proximité d'établissements PMR



Accessibilité du réseau régional de transport pour les personnes à mobilité réduite
Service d'Assistance Accès +

- **En application sur 20 gares de la Région depuis avril 2008.**
 - Sur la ligne Dijon-Mâcon, service accessible sur : Dijon, Beaune, Chagny, Chalon-sur-Saône,Tournus, Mâcon

- **350 gares au niveau national**
- **Personnes concernées :**
 - titulaires de la carte d'invalidité,
 - titulaires d'une carte « réformé, pensionné de guerre »
 - utilisateurs d'un fauteuil roulant
- **Réservation par téléphone, mail ou fax 48h à l'avance**
- **Prise en charge :**
 - à l'arrivée en gare depuis le parvis jusqu'à la montée dans le train,
 - pendant le voyage
 - à la descente du train jusqu'au parvis, avec une information aux différents intervenants du voyage.
- **En cas de difficulté pendant le voyage, une ligne d'urgence est disponible 7 jours/7 de 7h00 à 22h00**
- **Service gratuit**

Services aux voyageurs

Le service ***Bourgogne vélo*** propose de mettre à disposition des usagers TER Bourgogne une place de stationnement pour vélos dans un garage fermé à accès réglementé.

Pour bénéficier du service il faut être titulaire d'un abonnement ou d'une carte de réduction TER Bourgogne.
Le Pass parc à vélo TER Bourgogne coûte 10 € correspondant au montant du forfait annuel (soit 1 € par mois et 2 mois offerts).

Les Pass sont distribués par la centrale d'information ***Mobigo !*** en fonction de la capacité d'accueil de l'abri Bourgogne vélo fermé de la gare demandée.

Bourgogne vélo est, pour le moment, proposé en gare de **Nuits-saint-Georges** et en gare de **Beaune**.
Le déploiement du service sur d'autres gares de Bourgogne se fera progressivement (l'abri de **Chagny** est prévu au premier semestre 2010)



Abri vélo de Nuits St Georges



Abri vélo de Beaune

Information des voyageurs

Mise en place d'afficheurs légers

- information en temps réel sur la circulation des trains (trains ou départ et à l'arrivée)
- Information sur les situations perturbées : les retards et les causes

Objectifs : - répondre à une demande très forte des voyageurs du TER Bourgogne
- améliorer la qualité du service au voyageur
- permettre un voyage plus serein

Sur l'axe: Vougeot, Corgoloin, Sennecey, Rully et Fontaines ont été équipés. Gevrey et Meursault seront équipés début 2010.

Le coût d'investissement est de 24 000 € pour une gare
Financement : Région (40%) - SNCF (20%) - Etat (20%) - FEDER (Europe) : 20%



1er prototype installé à Sennecey-le-Grand

Travail sur l'information intermodale

Une première expérimentation chalonnaise :

❖ Création d'un comité de site intermodal, auquel participent les AO et les transporteurs des réseaux présents sur le pôle d'échanges de Chalon : échange d'informations, travail sur la mise en correspondance des horaires. Se réunit tous les 3 mois.

❖ Création d'un guide de l'intermodalité en gare de Chalon,

❖ Création d'une affiche intermodale, présentant le plan du pôle d'échange, ainsi que les plans des réseaux Zoom, Buscéphale et TER.

Cette expérimentation va être reproduite en gare de Mâcon début 2010.

Création d'une newsletter de l'axe

- Un double objectif est poursuivi : l'information des maires des communes de l'axe, et celle des voyageurs, sur les nouveautés

- Les thématiques abordées : nouveaux horaires, dates des travaux, événementielles, aménagements des gares, résultats qualité et ponctualité de la ligne….

- La fréquence : une fois par trimestre

- Le mode de diffusion : envoi aux communes, diffusion à bord de certains trains, dans les haltes, par les vendeurs, sur le site ter-sncf.com…



Nouvelle Gamme Tarifaire

1er juillet 2009

COMITÉ DE LIGNES

La nouvelle gamme tarifaire depuis le 1er juillet 2009

Profil / Fréquence	Pour les moins de 26 ans	Pour le tout public
Voyageur occasionnel Sur le réseau TER	Carte jeune Bourgogne liberté -26	Carte tout public Bourgogne liberté
Voyageur quotidien ou quasi – quotidien sur un parcours choisi en TER Bourgogne	Abonnement jeune Bourgogne fréquence -26	Abonnement tout public Bourgogne fréquence

Le dispositif chéquier Bourgogne Emploi (80% de réduction / plein tarif pour les demandeurs d'emploi) est maintenu.

Voyageur occasionnel

La carte Bourgogne Liberté est nominative et donne droit à des réductions sur l'achat des billets :

Valable 1 an sur le TER Bourgogne, y compris la liaison Yonne – Paris .

Coût de la carte : 25€

Deux versions :

Bourgogne liberté

→ le voyageur bénéficie d'une réduction de 25 % en semaine et 50 % les samedis, dimanches et jours fériés et vacances scolaires.
→ Il peut aussi faire profiter des mêmes conditions **aux accompagnateurs (de 1 à 4)**
→ Les enfants de 4 à 12 ans ne paient que la moitié du prix du billet adulte à tarif réduit.

Bourgogne liberté -26

→ Le voyageur bénéficie de 50% de réductions tout le temps quelque soit son parcours en TER Bourgogne
→ 50 % de réduction également pour **1 accompagnateur** les samedis, dimanches, jours fériés et vacances scolaires de l'académie de Dijon

A fin octobre 2009, on comptabilisait 25 084 cartes Bourgogne Liberté vendues, dont 5920 en Saône-et-Loire

Voyageur quotidien

Bourgogne fréquence

L'abonnement Bourgogne Fréquence donne droit à voyager de façon illimitée sur un parcours déterminé (ex : Dijon-Chalon ou Chalon-Macon). Son prix dépend du nombre de kilomètres parcourus sur le trajet choisi.

Le voyageur peut utiliser son abonnement pour son déplacement quotidien, mais aussi pour ses autres déplacements en TER Bourgogne, seul ou accompagné. Il achète alors un billet à prix réduit.

Deux versions :

Bourgogne fréquence

→ En plus de la réduction sur son parcours illimité, le voyageur bénéficie d'une réduction de 25 % en semaine et 50 % les samedis, dimanches et jours fériés et vacances scolaires sur ses autres parcours en TER Bourgogne.

→ Il peut aussi faire profiter des mêmes conditions à **des accompagnateurs (de 1 à 4).**

→ Les enfants de 4 à 12 ans ne paient que la moitié du prix du billet adulte à tarif réduit.

Bourgogne fréquence -26

→ En plus de la réduction sur son parcours illimité, le voyageur profite de - 50 % quelque doit le jour et le parcours en TER Bourgogne et - 50 % pour **1 accompagnateur** les samedis, dimanches, jours fériés et vacances scolaires.

ter Bourgogne + Divia

ter Bourgogne + Macon Bus

CAS PARTICULIERS POUR LES TRAJETS INTERMODAUX :
MOBIPRO existe toujours : abonnement combiné pour les trajets en TER Bourgogne + bus Divia (agglomération dijonnaise) ou Macon bus (Agglomération Mâconnaise)

Exemples de tarifs –

Seconde classe – tarifs en vigueur au 1er juillet 2009

	Dijon – Chalon (67 kms)	Chalon – Macon (58 kms)
Plein tarif	11€	9€70
Abonnement tout public mensuel : Bourgogne Fréquence	109€60	97€60
Prix du billet avec la carte Bourgogne Liberté		
Prix en semaine adulte	8€30	7€30
Prix en semaine enfant	4€20	3€70
Prix SDJF / VS adulte	5€50	4€90
Prix SDJF / VS enfant	2€80	2€50
Abonnement jeune régional mensuel : Bourgogne Fréquence – 26 ans	89€50	86€10
Prix du billet avec la carte Bourgogne Liberté – 26 ans		
Prix du parcours :	5€50	4€90

SDJF: Samedis, dimanches, jours fériés VS: vacances scolaires

Une gamme régionale en faveur de l'usage du TER

Tous les bourguignons peuvent accéder à la gamme régionale TER Bourgogne : l'accès à un abonnement ou une carte de réduction n'est plus contraint par un critère de profil.

La gamme régionale a vocation à prendre en compte tous les besoins de mobilité en TER : de façon quotidienne pour un motif contraint (travail, scolarité) – mais aussi pour les motifs loisirs, démarches…

La gamme régionale a vocation à prendre en compte nos conditions de déplacement : seul, accompagné, en famille.

La gamme régionale favorisera le déploiement des tarifications intermodales (TER + bus) du fait de l'abandon des critères de profil.

Les premiers résultats attestent de l'adéquation des nouveaux produits tarifaires régionaux aux besoins.

Contacts

Conseil régional de Bourgogne

Direction des Transports et Intermodalité
17, boulevard de la Trémouille
BP 1602 - 21035 DIJON
Tél : 03 80 44 33 47

SNCF

Ivana MIROZ: Manager de ligne TER Bourgogne Sud
ivana.miroz@sncf.fr



mobigo!
N° Vert 0 800 10 2004
DU LUNDI AU SAMEDI • DE 7H À 20H